

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Des formations dispensées par
Promotion Santé Grand Est



**Promotion
Santé**
Grand Est

1. Désignation

Promotion Santé Grand Est est une association (loi 1901) spécialisée dans le champ de la promotion de la santé. Organisme de formation professionnelle, elle est enregistrée sous le numéro 41540275954. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Elle est certifiée Qualiopi depuis 2021 et organisme de DPC (n° 4697).

Son siège social est situé au 1 rue de la Forêt – 54520 Laxou.

Promotion Santé Grand Est conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, en Grand Est et sur le territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Promotion Santé Grand Est.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCO : les opérateurs de compétences, chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation payantes engagées par Promotion Santé Grand Est pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3. Modalité d'inscription en formation interentreprises

Pour les inscriptions sur des formations payantes proposées au catalogue de formation de Promotion Santé Grand Est, l'inscription se fait directement sur le site : www.promotion-sante-grandest.org

Une fois l'inscription en ligne effectuée, une convention (personne morale) ou un contrat de formation (personne physique) est alors préparé et envoyé au client pour signature.

Le retour signé de la convention ou du contrat vaut accord définitif de la formation par le client.

A l'issue de la signature du contrat ou de la convention de formation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Il devra informer Promotion Santé Grand Est dans ce délai, en adressant un message de rétractation à formation@promotion-sante-grandest.org

4. Modalité d'achat d'une prestation de formation en intra entreprise

Concernant l'achat d'une prestation de formation payante, un devis est adressé par Promotion Santé Grand Est au client. Il doit être retourné à Promotion Santé Grand Est, renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », par courrier postal ou mail dans les 2 mois qui suivent son édition.

Une fois celui-ci reçu signé, une convention de formation est alors préparée et envoyée au client pour signature.

Le retour signé de la convention vaut accord définitif de la formation par le Client.

A l'issue de la signature de la convention de formation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Il devra informer Promotion Santé Grand Est dans ce délai, en adressant un message de rétractation à formation@promotion-sante-grandest.org

5. Conditions financières

Promotion Santé Grand Est n'étant pas assujettie à la TVA, les prix sont indiqués en euros Toutes Taxes Comprises.

Le prix annoncé comprend l'ingénierie de formation, la réalisation de la prestation de formation et l'évaluation de la session. Les frais éventuels de déplacements, de repas et d'hébergement du ou des formateurs sont clairement indiqués sur le devis, ainsi que les éventuels frais annexes (matériel spécifique, location de salle, etc.).

En revanche, le prix indiqué ne comprend pas les frais de repas, d'hébergement et de déplacement des stagiaires.

6. Modalités de paiement

Le règlement est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, à l'ordre de Promotion Santé Grand Est. Toute formation commencée est due dans son intégralité. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Promotion Santé Grand Est aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Promotion Santé Grand Est.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de règlement par un OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge AVANT le début de la formation et de le signaler explicitement à Promotion Santé Grand Est (nom et coordonnées de l'OPCO) et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO.

Si l'OPCO prend en charge partiellement la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Promotion Santé Grand Est au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Promotion Santé Grand Est se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

7. Conditions d'annulation ou de report de la formation par Promotion Santé Grand Est

Promotion Santé Grand Est se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation sans indemnités, si des conditions indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. Le client sera alors informé de cette annulation dans les meilleurs délais et au plus tard 10 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas d'annulation, Promotion Santé Grand Est ne peut pas en être tenue responsable. Dans ce cas précis ou en cas de modification de date(s) à l'initiative de Promotion Santé Grand Est, le stagiaire se verra proposer une place disponible sur une autre formation équivalente ou pourra être remboursé sans frais.

8. Dédit, annulation, abandon du fait du client

En cas de dédit signifié par le Client à Promotion Santé Grand Est au moins 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation, Promotion Santé Grand Est offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure si cela s'avère possible et après accord éventuel de l'organisme financeur de la formation professionnelle continue,
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'organisme financeur de la formation professionnelle continue.

ANNULATION A L'INITIATIVE DU CLIENT PERSONNE MORALE

En cas de renoncement par le client à l'exécution de la convention dans un délai de 15 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le client s'engage au versement de 50% du coût de la formation à titre de dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client, et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du participant sera facturée à 100% à titre de dédit.

ANNULATION A L'INITIATIVE DU CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du participant sera facturée à 100% à titre de dédit, sauf cas de force majeure dûment reconnue et justifiée, où seules les heures réalisées seront facturées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

9. Horaires

Sauf indication contraire portée sur le programme de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation. Le stagiaire s'engage à respecter les horaires qui sont mentionnés dans la convocation ou la convention et rappelés au démarrage de la formation.

10. Attestations

A l'issue de la formation, Promotion Santé Grand Est remet un certificat de réalisation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Promotion Santé Grand Est fait parvenir à celui-ci un exemplaire de ce certificat accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

11. Obligation et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Promotion Santé Grand Est est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Promotion Santé Grand Est ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Promotion Santé Grand Est, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Promotion Santé Grand Est.

12. Règlement intérieur applicable au stagiaire

Les Stagiaires sont soumis au règlement intérieur applicable aux stagiaires des formations de Promotion Santé Grand Est, dont la version en vigueur est consultable sur son site <https://www.promotion-sante-grandest.org/>

13. Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Promotion

Santé Grand Est pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord de Promotion Santé Grand Est. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations autres que celles de Promotion Santé Grand Est.

14. Programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du recueil des attentes, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

15. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les informations à caractère personnel communiquées par le Stagiaire à Promotion Santé Grand Est sont utiles pour le traitement de son inscription, le suivi et la validation de la formation. En particulier, et conformément aux directives européennes du RGPD, Promotion Santé Grand Est conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Les données du Stagiaire sont utilisées à des fins de communication et d'amélioration de l'offre de services de Promotion Santé Grand Est. Les coordonnées du Stagiaire pourront être transmises à l'Agence Régionale de Santé du Grand Est à des fins d'information ou de mobilisation sur des démarches de santé sur le territoire, et pour cet usage uniquement.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client et le Stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données à caractère personnel le concernant auprès de contact@promotion-sante-grandest.org

16. Communication

Le client autorise Promotion Santé Grand Est à mentionner son nom et à en faire mention à titre de référence dans l'ensemble des documents commerciaux, notamment sur son site Internet.

17. Réclamations

Le client ou le stagiaire peuvent contacter le service formation de Promotion Santé Grand Est sur le mail suivant : formation@promotion-sante-grandest.org pour toute réclamation concernant une formation ou toutes difficultés rencontrées.

18. Droit applicable et juridiction compétence

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Promotion Santé Grand Est à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal administratif de référence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Laxou, le 18 avril 2024